



Montage des ceintures de sécurité pour des véhicules immatriculés avant 1978

Pour une sécurité maximale il est préférable de changer l'arceau arrière : (réf 0308000) celui-ci comportant des points d'ancrage prévus à cet effet. Ce montage implique la dépose du fond de caisse. Pour une sécurité minimale (mais non aux normes), une solution intermédiaire existe : fixer vos ceintures à l'arrière de vos sièges.

Pour cela :

- déposer les vis de fixations arrières des sièges.
- Passer les boucles de fixation sous les rails, remonter les vis.



Montage des ceintures de sécurité à l'arrière d'une Méhari 4 places.

A l'époque où la Mehari a été commercialisée, les normes n'imposaient pas le port de la ceinture de sécurité à l'arrière.

Cependant pour assurer un minimum de sécurité, nous vous suggérons le montage suivant :

PARTIE COURTE

- déposer le réservoir à carburant.
- par dessous percer le tube de l'arceau arrière (repère 1)
- fixer les 2 boucles de ceinture avec vis, rondelles et écrous freinés.

Kit visserie (ref:1315020)

• remonter le réservoir

MODIFICATION DU SIÈGE

- dégrader le bas du siège
- dans le milieu, sur une largeur d'environ 6 cm, faire une incision le long de la couture.

Celle ci doit permettre le passage des 2 parties courtes de la ceinture.

PARTIE LONGUE

- repérer l'écrou de fixation (celui situé le plus en arrière. S'il n'y est pas, percer à 60 cm de l'arrière) voir repère 2
- fixer la ceinture à l'aide d'une vis de 9 mm (réf 0705100)

